

Autres lieux, même réalité en enseignement du français langue seconde dans le canton de Vaud

Claudine Pont and Christophe Blanchet

Number 132, Winter 2004

Le français langue seconde

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55651ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pont, C. & Blanchet, C. (2004). Autres lieux, même réalité en enseignement du français langue seconde dans le canton de Vaud. *Québec français*, (132), 70–71.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE DANS LE CANTON DE VAUD

Autres lieux, même réalité



>> CLAUDINE PONT et CHRISTOPHE BLANCHET*

Dans cet article, nous traiterons de la situation de l'enseignement du français langue seconde dans le canton de Vaud, un des quatre cantons francophones de Suisse, entre transition et espoir.

Les enfants d'origine étrangère peuplent nos classes depuis des dizaines d'années, la Suisse étant devenue terre d'immigration après avoir été longtemps pays d'émigration (le solde migratoire n'est devenu positif qu'à la fin du XIX^e siècle). Cependant, ce n'est que durant la dernière décennie que les questions liées à l'accueil des élèves néo-migrants et à l'enseignement du français langue seconde (FL2) ont pris de l'ampleur dans le canton de Vaud. C'est cette réalité que nous traiterons puisque la Confédération helvétique compte autant de systèmes scolaires que de cantons, c'est-à-dire 26. Ces questions ont tout d'abord été répertoriées avec insistance par les communes urbaines (en particulier Lausanne, dont 40,2% des élèves sont d'origine étrangère¹), avant d'être pri-

ses en compte par le canton (30% d'élèves d'origine étrangère²). Lausanne s'est donc trouvée tout naturellement pionnière dans ce domaine.

Structures d'accueil

Les structures d'accueil (voir glossaire) existent à Lausanne sous leur forme actuelle depuis 1987. Elles sont destinées aux élèves qui n'ont que peu ou pas de connaissance de notre langue et de notre culture. Ces structures ont pour objectif de créer, par un enseignement approprié du français, les meilleures conditions possible d'intégration grâce à un suivi et une orientation fiables, en vue d'une poursuite de la scolarité et d'une formation ultérieure adaptée à chacun des élèves concernés.

Changements dans l'origine des élèves allophones à Lausanne

Les élèves proviennent désormais du monde entier et non plus seulement des pays environnant la Suisse.

La cause de leur migration est très variable : par exemple, regroupement familial, fuite d'un pays en guerre et des traumatismes liés à celle-ci ou d'un pays économiquement en difficulté, accompagnement d'un parent embauché pour un emploi très qualifié, mariage.

Le statut de ces enfants varie également en fonction de la cause de la migration et du pays d'appartenance : permis stable pour les ressortissants des pays voisins (Communauté européenne et Association européenne de libre-échange) qui procèdent au regroupement familial, permis précaire pour les ressortissants des pays éloignés de la Suisse et pour ceux qui demandent l'asile.

Ces structures se sont modifiées au fil du temps et en fonction du nombre et de la provenance des arrivées d'élèves allophones à Lausanne. Initialement, les élèves issus principalement des pays du sud de l'Europe ont été accueillis dans le cadre de regroupements familiaux. Ils présentaient une forte homogénéité (Portugais pour la majorité d'entre eux) et ils étaient issus du même milieu socioculturel. Dès le début des années 1990, des changements sont survenus.

Pour faire face à l'hétérogénéité croissante de ces élèves allophones et au défi que représente leur intégration, Lausanne a créé des structures souples et adaptables :

- Des cours de français intensif de quelques heures par semaine pour les élèves de 4 à 10 ans et pour ceux plus âgés qui ont déjà de bonnes bases en français, avec intégration dans une classe régulière pour la majorité du temps.
- Des groupes d'accueil, qui concernent les enfants de 11 à 12 ans (12 par groupe d'accueil), avec 20 périodes de français langue seconde le matin et une intégration dans une classe régulière l'après-midi.
- Des classes d'accueil à plein temps pour les élèves de 13 à 17 ans (12 élèves par classe), avec une quinzaine de périodes de français intensif en vue d'une intégration dans une classe régulière après une année et demie en moyenne.
- Des classes d'accueil pour élèves peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine, pour les élèves de 9 à 17 ans, avec un effectif maximal de 8 à 9 élèves par classe et un enseignement adapté à leurs difficultés : illettrisme, manque d'habitudes scolaires, difficultés sociales et familiales.

Actuellement, une partie importante des élèves d'accueil de Lausanne (36%) n'ont pas de statut légal (élèves clandestins), d'autres ont un statut précaire (20%) et seulement 44% de ces élèves bénéficient d'un statut stable. Lausanne compte par ailleurs une proportion d'étrangers dépassant 50% dans plusieurs établissements de la ville. La question de l'apprentissage du français se pose pour beaucoup d'élèves : apprend-on cette langue de la même manière si l'on est francophone ou allophone ? Pour les enseignants des structures d'accueil lausannoises, il va de soi qu'il existe une didactique et une pédagogie propres à l'apprentissage du FL2 et à l'accueil d'élèves migrants. Ils estiment que l'intégration des élèves récemment arrivés à Lausanne dépend pour une part

importante de la qualité de l'apprentissage du français qu'ils auront reçu à leur arrivée en Suisse.

Difficultés pour l'enseignement du français langue seconde

De manière générale, la méconnaissance des caractéristiques de l'accompagnement d'enfants migrants et de la didactique des langues en milieu d'accueil ainsi qu'une vision paternaliste de la fonction (« il suffit de bonne volonté ») ont longtemps relégué l'enseignement du FL2 aux marges de l'institution. En conséquence, l'employeur, particulièrement dans les structures CIF (Cours intensif de français), recourt fréquemment à des maîtres en transition (reprise d'activité professionnelle, par exemple), nuisant ainsi à la stabilité et à la formation de ce corps enseignant. Le statut des maîtres de FL2 souffre donc d'un déficit de profil, et la reconnaissance du parcours professionnel et de la compétence des enseignants est, pour l'instant, peu satisfaisante. Il est vrai que ce flou présente paradoxalement certains avantages : l'un des principaux est la liberté pédagogique laissée au maître. Celle-ci lui permet de développer sa créativité, de fixer ses propres objectifs (le plan d'études vaudois n'a que très récemment introduit les objectifs pour le FL2), de planifier sa formation continue hors des circuits habituels. Un autre avantage est lié à la souplesse des structures, lesquelles peuvent être adaptées rapidement, n'étant pas figées par une loi scolaire contraignante. Les désavantages pourtant sont de taille : l'absence de directives claires concernant la prise en charge des élèves allophones autorise une multiplicité des conditions de l'apprentissage dans les différentes régions du canton. Ainsi par exemple, la dotation horaire ou répartition du nombre d'heures pour l'enseignement du FL2 varie considérablement d'un endroit à l'autre.

Des progrès partiels

Période de transition, écrivions-nous au début de cet article... Les objectifs liés à l'enseignement du FL2 ainsi que les compétences nécessaires pour celui-ci n'ont fait que tout récemment l'objet d'une réflexion. C'est à la faveur de la révision de lois, de l'organisation d'une nouvelle formation des maîtres et de l'écriture d'un plan d'études que des brèches se sont ouvertes. Concrètement, la diversité scolaire et ses conséquences ont été partiellement prises en compte. Ainsi, tant en formation initiale qu'en formation continue des enseignants, des cours sont proposés sur les thèmes de

la didactique du FL2 et des questions liées à la migration. De plus, une formation complémentaire, actuellement en négociation, préparera les enseignants au premier accueil des néo-migrants.

La rédaction, pour le plan d'études vaudois, d'objectifs spécifiques à l'enseignement du FL2 a aussi permis d'affirmer deux principes régissant la prise en charge de ces élèves : acquisition de solides bases de FL2 alliée à une pédagogie respectueuse du passé de l'enfant. Ces deux postulats sont retenus comme garants d'une réussite en classe régulière, gage d'une intégration plus large.

Parallèlement aux adaptations structurelles ou de contenus de formation des enseignants, d'autres thèmes sont développés, sur un plan plus strictement sociolinguistique : c'est la relation entre la langue maternelle (L1) et la langue seconde (L2). Si, comme les recherches actuelles tendent à le montrer¹, le bilinguisme peut être considéré comme un élément facilitant sur le plan des acquisitions scolaires, quelques conséquences sont à tirer pour l'enseignement du FL2 et en particulier la suivante : l'acquisition du FL2 ne devrait pas se faire aux dépens de la L1, option qui favoriserait chez l'élève le développement d'un répertoire linguistique équilibré. Ce faisant, puisque la langue d'origine est également porteuse d'une partie de l'identité culturelle, une construction plus harmonieuse, chez l'élève, de sa propre identité pourrait être visée. Cette réflexion en cours a d'ailleurs été précédée, sans effet à ce jour, de maintes recommandations officielles encourageant la prise en compte dans les plans d'études et horaires des langues d'origine des élèves.

Une volonté politique de « faire mieux »

L'essor d'une migration de plus en plus importante dans notre pays, allié à un constat peu satisfaisant de l'intégration des migrants de la deuxième génération, a poussé les directeurs et les enseignants de certaines régions à rechercher des solutions locales en créant des structures souples et adaptables rapidement en fonction des arrivées d'élèves de l'étranger.

Actuellement, une volonté d'unifier quelque peu les pratiques régionales à l'échelle du canton apparaît. Nous vivons donc des années de transition entre un accueil des élèves allophones créatif, imaginatif et « régional » et un accueil plus « professionnel », peut-être plus rigide aussi, mais gage d'une recherche

de qualité. Les modules de formation initiale des enseignants abordent le thème de la migration et des cours de FL2 sont proposés aux enseignants intéressés. Un programme existe et la volonté politique de faire mieux nous semble présente.

Comme dans d'autres pays, pourtant, une montée des réflexes anti-étrangers se développe de manière inquiétante. Le débat autour de questions telles que le mélange des élèves étrangers et suisses, la baisse du niveau, la violence à l'école, la pauvreté croissante d'une partie des élèves sans statut ou requérants d'asile, s'intensifie depuis quelques années. Ces thèmes sont sensibles et le sentiment que « la barque est pleine », qu'on en fait trop pour ceux-là et pas assez pour ceux-ci, explique la lenteur de la prise en compte de l'accueil des élèves étrangers à l'école ainsi que le peu de ressources allouées jusqu'à aujourd'hui au développement d'une didactique du FL2 et d'un statut clair pour les enseignants de cette matière.

En guise de conclusion

Il reste encore beaucoup à faire et une meilleure coordination entre les pays francophones, qui ont répondu à ce défi de manière souvent différente mais toujours intéressante, pourrait dynamiser les réflexions des uns et des autres afin d'améliorer l'intégration d'enfants et de jeunes gens qui n'aspirent qu'à vivre en paix parmi nous.

* Ville de Lausanne, Service des écoles primaires et secondaires

Glossaire

Dans le canton de Vaud, les structures d'accueil sont composées de plusieurs types de prise en charge :

Le cours intensif de français (CIF) : de 2 à 10 périodes hebdomadaires de français offertes aux élèves en dehors de la classe régulière.

Le groupe d'accueil : 20 périodes hebdomadaires de français offertes aux élèves le matin et une intégration dans la classe régulière l'après-midi.

La classe d'accueil : prise en charge des élèves à plein temps avec 15 à 18 périodes hebdomadaires de français et une intégration dans la classe régulière différée d'une année et demie en moyenne.

Notes

- 1 Statistiques scolaires 2001, Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud.
- 2 *Idem*.
- 3 Georges Lüdi, « L'enfant bilingue, chance ou surcharge ? », dans le site *Sprachenkonzept Schweiz* (www.romsem.unibas.ch/sprachenkonzept).